
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

26 JUIN 2018

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2018⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA JEUNESSE,
DES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE
BRUXELLES

PAR **MME VIRGINIE GONZALEZ MOYANO.**

—

(1) Voir Doc. n°648 (2017-2018) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le ministre Madrane	3
2	Discussion générale	5
3	Examen des articles	9
3.1	Division organique 6 : Cabinets ministériels	9
3.2	Division organique 11 : Affaires générales, Secrétariat général	9
3.3	Division organique 15 : Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport	10
3.4	Division organique 17 : Aide à la jeunesse	11
3.5	Division organique 18 : Maisons de justice	12
3.6	Division organique 26 : Sport	12
4	Votes et confiance	13

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles a examiné, au cours de sa réunion du 26 juin 2018(2), le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018

1 Exposé introductif de M. le ministre Madrane

Dès l'entame de son propos, M. le ministre indique que le texte à l'examen relève principalement d'adaptations techniques liées à l'évolution des paramètres macro-économiques. Malgré quelques éléments conjoncturels moins favorables par rapport au budget initial 2018, le gouvernement de la Communauté française a pu libérer quelques moyens complémentaires pour rencontrer les demandes prioritaires formulées par les secteurs dont le ministre a la tutelle. L'enveloppe budgétaire, hors fonds budgétaires et non-marchand, augmente globalement de l'ordre de 1.625.000 euros en crédits d'engagements (CE) et de 1.562.000 euros en crédits de liquidation (CL) par rapport au budget initial 2018. Quelques ajustements internes permettront, en outre, de mieux adapter les autorisations de dépenses aux besoins des services.

L'orateur se propose à présent de passer en revue, par division organique (DO), les principales variations sollicitées dans le cadre de cet ajustement.

En ce qui concerne la compétence relative à la promotion de Bruxelles (DO 11), aucun mouvement n'est proposé. Le budget est donc toujours de 2.150.000 euros. Malgré ce montant très limité, M. Madrane confirme que tout est mis en œuvre pour assurer la visibilité de Bruxelles. Il cite, en guise d'exemple, la troisième édition des Fêtes de l'Iris à l'international consacrée cette année au

cirque avec, entre autres, une grande tournée de plus de 100 dates, en Italie et en France, de huit compagnies circassiennes bruxelloises.

Dans quelques semaines, lors du Festival d'Avignon, ce sont plusieurs compagnies bruxelloises, représentant différents secteurs des arts de la scène, qui présenteront leur spectacle au Théâtre des Doms et au Théâtre de l'Episcène sur l'île Piot. La promotion de Bruxelles intervient dans ce cadre pour soutenir la présence de compagnies théâtrales dans le cadre de « L'Occitanie fait son cirque ». Ces opportunités uniques permettent aux professionnels bruxellois de tisser des liens forts avec d'autres pays, d'échanger et d'envisager d'éventuelles collaborations.

Concernant le premier mouvement de l'ajustement, il s'agit d'une augmentation de crédit de l'ordre de 21.000 euros en CE et en CL pour les actions menées en matière de protection de la santé, de contrôle médico-sportif et de lutte contre le dopage. Ce budget supplémentaire est nécessaire afin de couvrir le programme de contrôle préétabli par l'Organisation nationale antidopage (ONAD) et qui est imposé par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Ce montant est complémentaire d'autres ajustements internes.

À la DO 15, contrairement aux années précédentes où les moyens budgétaires affectés aux infrastructures dans les secteurs de l'aide à la jeunesse, des maisons de justice et des infrastructures sportives ont été maintenus globalement au même niveau d'exercice en exercice, le budget afférent aux infrastructures sportives a fait l'objet d'une augmentation en CE d'un montant de l'ordre de 312.000 euros.

Les principales variations proposées sont :

- dans le secteur de l'aide à la jeunesse, une augmentation de crédit de 285.000 euros en CE et CL. Cette augmentation est sollicitée sur l'article budgétaire (AB) 12.06.13 pour couvrir l'indexation des loyers ainsi que les loyers des

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Dufrane (en remplacement de M. Diallo), Mme El Yousfi (Présidente), Mme Emmerly, Mme Gonzalez Moyano, Mme Lambelin, M. Legasse, M. Prévot

M. Destrebecq, M. Evrard, M. Lecerf, Mme Nicaise, M. Tzanetatos
M. Baurain, M. du Bus de Warnaffe

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Dufrane, M. Puget, Mme Ryckmans, Mme Tillieux : membres du Parlement
M. Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
Mme Werts, conseillère de M. le ministre Madrane
Mme Graceffa, conseiller budgétaire de M. le ministre Madrane
M. Mulas, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre Madrane
M. Fernandez, collaborateur au cabinet de M. le ministre Madrane
M. Waterlot, conseiller de M. le ministre Madrane
M. Van de Velde, conseiller de M. le ministre Madrane
M. Loos, représentant de la Cour des comptes
M. Louyet, collaborateur du groupe PS
Mme Feld, collaboratrice du groupe PS
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Bosson, collaborateur du groupe MR
M. Stas, collaborateur du groupe MR
Mme Colson, collaboratrice du groupe cdH

deux nouvelles implantations de Charleroi et de Dinant. Ce montant est compensé par une diminution à due concurrence des crédits inscrits à charge de l'AB 72.01.13 ;

— dans le secteur des maisons de justice, trois modifications budgétaires à la hausse sont à signaler. Elles se traduisent par :

1. une augmentation de crédit de 19.000 euros en CE sur l'AB 12.01.14 afin d'assumer l'entretien des bâtiments ;

2. une augmentation de 442.000 euros en CE et CL sur l'AB 12.01.14 pour couvrir l'indexation des loyers ainsi que la prolongation jusqu'au 30 juin 2018 du bail du bâtiment sis rue de Louvain, 38 à 1000 Bruxelles dans l'attente du déménagement de l'administration générale des Maisons de justice, rue du Commerce (retard pris dans les travaux). Ce déménagement est désormais effectif ;

3. une augmentation de 19.000 euros en CE et CL sur l'AB 12.22.14 pour couvrir la totalité des primes d'assurance.

Ces augmentations de crédit pour un montant total de 480.000 euros en CE et de 461.000 euros en CL sont compensées par une diminution à due concurrence des crédits inscrits à charge de l'AB 72.01.14 ;

— Enfin, en ce qui concerne le secteur des infrastructures sportives, divers transferts internes sont proposés pour tenir compte de l'état d'avancement du programme d'activités 2018.

Des CE de l'ordre de 312.000 euros ont toutefois été dégagés par le gouvernement afin d'équiper la salle de préparation physique du Centre sportif de haut niveau créé sur le site de Louvain-la-Neuve. Ce montant permettra de passer la commande du matériel pour qu'il soit disponible dès l'ouverture de la salle en 2019.

Deux variations à la hausse sont à noter dans l'aide à la jeunesse (DO 17) qui a bénéficié d'un refinancement conséquent en 2017 et en 2018. Ces variations sont liées à l'évolution des paramètres macro-économiques. La provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index a ainsi été portée à 921.000 euros en vue de permettre l'indexation des frais de fonctionnement et du personnel des services agréés. La provision prévue pour couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand a été revue à la hausse à concurrence de 146.000 euros. Le gouvernement a, par ailleurs, prévu les montants nécessaires (121.000 euros) au financement intégral du Service provincial luxembourgeois pour son projet « Starting Block ».

Globalement, c'est un montant de l'ordre de 1.188.000 euros qui est ainsi affecté au secteur de

l'aide à la jeunesse.

En ce qui concerne les maisons de justice (DO 18) les CE et CL augmentent respectivement de 159.000 euros et de 416.000 euros.

Deux demandes d'ajustement sont proposées : l'une, technique, pour un montant de 9.000 euros en CE et de 266.000 euros en CL qui consiste à prévoir les moyens nécessaires pour couvrir le solde de 10% des subventions non encore liquidées pour les exercices 2016 et 2017 ainsi que les primes 2017 allouées dans le cadre de l'accord du non-marchand ; la seconde, plus significative, permettra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir les services d'aide aux détenus dans le cadre de leurs missions d'aide aux liens parents détenus et enfants (50.000 euros) ainsi que les deux associations de victimes des attentats de Bruxelles (100.000 euros).

Un transfert interne (35.000 euros en CL) est également prévu pour honorer plusieurs commandes de mobilier qui ont été engagées en 2017 et qui n'ont été livrées qu'en janvier 2018.

Par ailleurs, un nouveau fonds budgétaire a été créé au sein de la DO 18 ; celui-ci sera développé dans le cadre de l'examen du décret-programme. Il s'agit du Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables.

Pour ce qui concerne la dernière thématique, les sports (DO 26), M. le ministre fait état d'une légère réduction des crédits. Le budget diminue (hors non-marchand) de 55.000 euros en CE et de 63.000 euros en CL par rapport à l'initial 2018. Cette diminution est liée à une surestimation des crédits inscrits à l'AB 12.03.03 et relatifs aux dépenses de consommation énergétique lors de l'élaboration du budget initial 2018. En effet, sur la base de la dernière estimation établie par les services compétents, les moyens pouvaient être revus à la baisse de l'ordre de 242.000 euros en CE et de 250.000 euros en CL. Une nouvelle estimation des besoins sera réalisée dans le cadre du budget initial 2019 pour savoir si cette réduction doit être maintenue ou pas.

Des moyens supplémentaires ont néanmoins été prévus afin de faire face à l'indexation automatique des subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés (13.000 euros en CE et CL) et à l'Association interuniversitaire d'aide à la performance sportive (16.000 euros en CE et CL).

Le Gouvernement a également prévu de dégager une somme de 158.000 euros en CE et CL pour couvrir certaines demandes émanant du secteur, dont notamment :

— la prise en considération budgétaire (118.000

euros) de l'intégration du trail et de la marche nordique à la Ligue belge francophone d'athlétisme et du padel à la Fédération francophone de tennis (augmentation du nombre d'affiliés) ;

- l'entretien des installations des Centres sportifs ADEPS et plus particulièrement celui des terrains synthétiques par des sociétés spécialisées en la matière (+ 40.000 euros en CE et CL).

Un transfert interne de 150.000 euros en CE et de 125.000 euros en CL a, en outre, été opéré vers les centres sportifs locaux pour tendre vers une application intégrale du décret du 27 février 2013.

Enfin, pour conclure, quelques transferts, en interne, ont été proposés pour permettre, d'une part, l'organisation de la première édition des « Journées du sport » qui se sont tenues les 22, 24 et 25 juin 2018 et, d'autre part, la prise en charge de la préparation des athlètes par la Ligue de boxe et de Ji-Jitsu.

2 Discussion générale

Si cet ajustement ne présente pas de grands bouleversements pour le secteur de l'aide à la jeunesse d'après M. du Bus de Warnaffe, celui-ci a le mérite d'augmenter d'1.188.000 euros en CE et CL par rapport au budget initial de 2018 qui a enregistré un effort supplémentaire de 8.240.000 euros en faveur du secteur subventionné et de 6.979.000 euros à la suite des nouveaux paramètres économiques et l'application de la législation en vigueur.

En effet, il importe à l'orateur et son groupe politique de revenir sur le budget initial 2018, et ce, dans le but de faire le point sur les montants qu'il reste encore à engager en faveur du secteur subventionné, à concurrence de 8 240 000 euros, qui est le montant octroyé lors de ce second refinancement du secteur.

En effet, l'objectif de celui-ci est de pallier le manque de places d'hébergement, de renforcer les prises en charge dans le milieu de vie, de créer des places supplémentaires en centres d'accueil d'urgence (CAU) et de déployer des moyens supplémentaires en faveur de la création de prises en charge en services de placement familial sur le long terme pour les familles d'accueil.

Concernant ce dernier point, le commissaire se montre particulièrement attentif à la nécessité de répondre efficacement à la pénurie de familles d'accueil pour les cas d'urgence et de court terme, d'autant plus au regard du décret « Code » qui entrera en vigueur le premier janvier prochain et qui place en ordre de priorité le placement familial du jeune en danger lorsqu'un hébergement en dehors de son milieu de vie doit être envisagé. S'il

est indéniable que de nombreux efforts ont été fournis, notamment au regard des campagnes de promotion, le manque de disponibilité d'accueil d'urgence par des familles se fait ressentir au sein même de plusieurs services, plus précisément dans l'arrondissement de Charleroi.

De plus, l'offre proposée par tous ces services (court, moyen et long terme) dans l'accompagnement des familles devrait, à l'avenir, pouvoir être encore revue à la hausse, tout comme cela a été réalisé à l'initial lors de la création de 120 nouvelles prises en charge en faveur des services s'occupant de l'accueil à moyen et long terme. En effet, dans les mois et années à venir, l'orateur espère que la tendance s'inversera et que l'offre de familles d'accueil sera plus importante que la demande. Dès lors, la nécessité d'outiller les services de placement familial dans l'accompagnement des plus vulnérables, qui se concrétise par le suivi en famille, mais également par la préparation des étapes intermédiaires à l'accueil de l'enfant, devra suivre son cours.

Ensuite, et de manière plus générale, il espère que le ministre sera en mesure d'apporter la réponse à son questionnement principal : est-ce que tous les engagements pris dans le budget initial 2018 sont bien budgétés, quand seront-ils liquidés et comment seront-ils répartis ? En effet, dans le cadre du budget initial, il avait regretté que ces 8.240.000 euros étaient dédiés à un seul programme et, plus spécifiquement, à l'article relatif aux initiatives diverses et projets particuliers et innovants. Du coup, la répartition des crédits devenait difficilement lisible à ses yeux. Il lui importe dès lors de savoir si les services ont reçu leurs subventions facultatives. En effet, M. Madrane avait affirmé que les services organisant de l'accompagnement en famille seraient subsidiés facultativement, pour une durée d'un an, à dater du premier avril 2018 et les services organisant de l'hébergement à dater du premier juillet 2018.

De plus, M. du Bus de Warnaffe accorde une grande importance à la prévention reprise à l'activité 11 de la DO17. Sont concernés 11% des moyens nouveaux dégagés en 2018. Par conséquent, le député demande au ministre de développer plus précisément ses projets en cours à ce sujet et de faire état de la somme qui y sera consacrée.

En outre, concernant le Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse, l'orateur souhaiterait être informé sur son état d'avancement. En effet, M. Madrane avait récemment informé la commission que les arrêtés d'exécution étaient en cours de rédaction ; il en était de même pour les dispositifs de formation ainsi que les procédures de recrutement, notamment, des chargés de prévention. Ces opérations engendreront inévitablement des coûts si bien que l'intervenant souhaite connaître le budget consacré à la formation des différents candidats, tout comme la rémunéra-

tion des chargés de prévention, les critères sur lesquels s'opérera leur sélection ainsi que les connaissances et expertises du terrain dont ils devront disposer afin de mener à bien leurs missions.

Enfin, le commissaire aborde la question de la conclusion d'une convention « MENA » à durée indéterminée dès lors que la collaboration entre l'administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) et Fedasil prenait fin le 30 juin 2018. Au nom de son groupe, il tient à saluer, une fois encore, cette issue heureuse qui avait été trouvée en faveur des jeunes polytraumatisés et des services du plan « MENA », dès lors qu'une telle convention a bien été signée et prendra cours le premier juillet prochain. Dès lors, des questions subsidiaires et de mises en œuvre budgétaire s'imposent, d'autant qu'il apparaît que plusieurs services du plan « MENA » souhaiteraient, dans un avenir proche, mettre fin à leur action.

M. Baurain aborde la compétence des maisons de justice et constate avec satisfaction que le budget global augmente de 159.000 euros en CE et de 416.000 euros en CL par rapport au budget initial 2018. Dans son intervention, il souhaite revenir sur la politique de désengagement de toutes formes de violences menée au sein des prisons, sur l'accompagnement des détenus extra-muros et, enfin, sur la prise en charge des victimes d'attentats.

L'ajustement budgétaire débloque un montant de 1.125.000 euros en faveur, principalement, de la création d'une maison de désistance pour anciens détenus afin de les aider à se réinscrire dans une vie normale et quotidienne à leur sortie de prison. En effet, deux études récentes de l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) relayaient que les premiers mois suivant la sortie de prison sont les plus déterminants dès lors que la précarité et la disqualification sociale sont prégnantes. Le logement, la formation, l'emploi, la famille et l'entourage sont les objectifs qui déterminent une réelle stabilisation de la vie de l'ancien détenu dans notre société ; or, tout au long de la prise en charge des détenus, il manque un maillon important malgré les services mis en place pour aider les justiciables : celui du moment de la sortie de prison et de la reprise de la vie en société.

Le groupe cdH soutient pleinement le projet qui permettra à ces personnes en manque de repères de voler de leurs propres ailes et d'éviter la récurrence des difficultés, par l'accès à la santé, la recherche d'un logement, le recouvrement des droits sociaux, le retissage des liens familiaux et affectifs ou encore l'intégration d'un projet socio-professionnel.

Le questionnement se situe au niveau de la détermination du budget, d'autant plus que les prestataires externe et interne ne sont pas encore connus et que l'endroit où cette maison se situera (milieu urbain ou rural) n'a pas encore été défini. L'adoption ou non d'un cadre légal relatif à ce pro-

jet pose également question, tout comme les partenariats développés et la création conceptuelle et organisationnelle du projet ainsi que la date ou le mois d'ouverture de cette maison.

Enfin, avant même de créer cette structure, l'orateur considère qu'il convient de ne pas abandonner les revendications du secteur de la réinsertion qui souhaite, au préalable, entamer une réelle réflexion sur le sens même à donner à la peine de prison, sur la sensibilisation de l'opinion publique et sur l'importance de renforcer les dispositifs en matière de réinsertion, c'est-à-dire la préparation de la sortie dès l'entrée en prison.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les services d'aide aux détenus (SAD), en qualité de partenaires des maisons de justice, apportent une aide sociale et psychologique aux justiciables et à leurs proches afin d'améliorer leurs conditions de détention, ce qui renforce les liens et facilite ainsi la réinsertion.

La lutte contre la radicalisation au sein des prisons est plus que jamais d'actualité et soulève des questions, entre autres, à la lumière de l'attentat terroriste qu'a vécu la Ville de Liège il y a quelques semaines. Son efficacité passe par une bonne coordination entre les différents niveaux de pouvoir afin de faciliter le travail des services œuvrant en prison et de rendre celui-ci plus lisible et cohérent pour les travailleurs et les détenus.

S'il est vrai que la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris ses responsabilités depuis janvier 2016 (création d'un réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents, renforcement des SAD, mise sur pied d'un groupe de travail sur le radicalisme, formations du personnel, etc.) beaucoup de projets doivent encore voir le jour. Toutefois le temps presse ; c'est pourquoi le commissaire souhaite revenir sur les moyens débloqués en faveur du renforcement du personnel des services d'aide aux détenus prévus au budget initial 2018. Il est important, pour son groupe, de connaître l'affectation des 250.000 euros et la répartition des crédits entre les services, tout comme les contours de la collaboration existant au sein des prisons entre le CAPREV et les SAD. En outre, 272.000 euros avaient été débloqués afin de permettre le subventionnement de projets particuliers hors agrément mis en œuvre dans le cadre du décret « Partenariat ». Ainsi, il souhaiterait savoir si des services d'aide aux détenus ont bénéficié de pareilles subventions dans le cadre de la mise sur pied d'un projet particulier.

Pour M. Baurain, il convient d'accentuer la politique d'accompagnement des détenus et leur réinsertion, qu'ils soient ou non enfermés pour des faits de radicalisme. Le soutien aux victimes est primordial et le cdH reste toujours attentif aux actions menées en leur faveur afin de faire respecter leurs droits. En ce qui concerne la prise en charge des victimes d'attentats, l'ajustement octroie un

budget de 100.000 euros en faveur de deux associations œuvrant en faveur des victimes des attentats de Bruxelles. De plus, un guichet unique chargé de centraliser toutes les informations destinées aux victimes d'attentats, dans la phase d'urgence comme dans la phase de suivi, sera prochainement créé suite à la suite des recommandations faites par la commission d'enquête parlementaire « Attentats » de la Chambre des représentants. En Communauté française, le ministre vise à instaurer un coordinateur du suivi psychosocial des victimes dans la phase post-aiguë d'une urgence collective. Par conséquent, l'orateur espère que M. Madrane sera en mesure de lever le voile sur l'état d'avancement de ce dernier dossier, sur l'entrée en fonction du coordinateur, mais également sur le budget qui lui sera dédié afin de mener à bien ses missions.

L'impact budgétaire en Communauté française lié à la création du guichet unique lui pose question. Pour conclure, il souhaite être informé sur les deux associations de victimes qui recevront ces subventions, sur leur rôle, sur la répartition des crédits ainsi que sur leur caractère pérenne ou non.

Mme Nicaise s'étonne de ne pas trouver de trace, dans le texte à l'examen, ni de la mise en œuvre du Code de l'aide à la jeunesse ni de la création de l'IPPJ de Bruxelles plusieurs fois annoncée par le ministre. Ainsi, elle demande si ces dépenses seront prévues dans le dernier budget de la législature, celui de l'année 2019.

Pour **Mme Gonzalez Moyano**, cet ajustement budgétaire est avant tout technique, mais prouve que le gouvernement a pris ses responsabilités en respectant ses engagements en matière d'équilibre budgétaire. Si la plupart des mouvements constatés sont liés à des paramètres macroéconomiques, l'oratrice tient néanmoins à souligner le travail effectué.

Le secteur de l'Aide à la jeunesse voit ainsi les moyens qui lui sont consacrés augmenter de plus d'un million d'euros. Cet ajustement, comme expliqué par le ministre, résulte en grande partie à l'indexation, mais pas uniquement. Il permet également de financer intégralement le projet « Starting Block » lancé par le Service provincial luxembourgeois.

Le budget consacré aux maisons de justice est aussi en augmentation de 159.000 euros en CE et de 416.000 en CL. De ces crédits, 150.000 euros sont octroyés aux SAD qui aident aux liens parents-enfants (50.000 euros) et à deux associations de victimes des attentats de Bruxelles (100.000 euros).

De plus, la création et le financement d'une maison de désistance sont également d'excellentes nouvelles. La réinsertion des détenus est en effet un sujet important pour notre société.

En ce qui concerne le sport, cet ajustement budgétaire ne bouleverse pas les orientations de

la politique sportive. Comme lors de chaque ajustement budgétaire, la plupart des augmentations correspondent à la répartition des moyens liés à l'application du décret emploi.

Enfin, le commissaire se réjouit des moyens nouveaux concernant l'intégration du trail et de la marche nordique à la Ligue belge francophone d'athlétisme et celle du padel au sein de Fédération francophone de tennis. Cette reconnaissance témoigne du souci de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre en compte les pratiques sportives des francophones et le développement de nouvelles disciplines.

En réponse à M. du Bus de Warnaffe, **M. le ministre** confirme que tous les éléments relatifs au second refinancement ont bien été budgétés et ont fait l'objet d'une décision du gouvernement pour l'ensemble des décisions prises dans le cadre de l'appel à projets qui a fait suite au second refinancement.

En réponse à la question portant sur les raisons qui conduisent à mobiliser l'AB 33.36 pour les mesures prises dans le cadre du second refinancement ce qui nuirait à la lisibilité, l'orateur explique qu'il s'agit de mécanique budgétaire. En effet, les services sont dans un premier temps subsidiés par des crédits facultatifs et lorsque les agréments des services sont modifiés afin de pérenniser les nouveaux moyens octroyés, ceux-ci sont transférés sur les AB réglementaires.

S'agissant de la bonne réception des subsides aux services, de nombreux arrêtés sont à l'inspection des finances et l'ensemble devrait être régularisé pour la mi-juillet.

Quant aux projets en cours dans le secteur de la prévention, M. Madrane précise que les 80 AMO ont été renforcés d'un demi-équivalent temps-plein. De plus, les appels à projets dans le cadre de l'opération hors les murs (HLM) et de la prévention générale initiés pour les CAAU sont en cours de réalisation. Enfin, deux nouvelles MADO ont été financées à Mons et Liège et quatre nouvelles implantations sont à l'étude dans la province du Luxembourg, de Namur et dans les communes de Saint-Gilles et de Bruxelles-Ville.

M. le ministre précise que les arrêtés d'application du Code de l'aide à la jeunesse et précise reviennent du CCAJ et seront présentés au Parlement prochainement. Pour ce qui est des chargés de prévention, ils sont budgétés dans le cadre du contrat d'administration qui ne relève pas de la compétence de M. Madrane pour un montant de 620.000 euros pour les six postes.

En ce qui concerne la convention « MENA », s'il y a bel et bien eu l'abandon par plusieurs services, c'est à leur demande. M. le ministre aura l'occasion d'y revenir très prochainement en réponse à une question orale portant sur cette problématique.

Plus spécifiquement s'agissant de « Starting Block », il s'agit d'un SAAE dont le pouvoir organisateur est la province de Luxembourg et qui est agréé pour quinze places. Toutefois, en raison d'un accord pris par un précédent gouvernement, le service ne bénéficiait pas de l'entièreté des subventions auxquelles il avait droit. Ainsi, il est à présent procédé à une régularisation de cette anomalie.

En réponse à M. Baurain sur la maison de désistance, M. le ministre répond que le budget a été calculé sur la base d'une analyse de son administration pour 20 places, avant d'éventuellement monter à 30 places et 20 équivalents temps plein pour un coût de 1.100.000 euros. Pour mener à bien ce projet, il n'est en outre pas nécessaire d'adopter un décret, car la maison de désistance s'inscrira dans la mission six du décret.

M. Madrane aborde à présent l'aide aux détenus et la problématique du radicalisme. En 2016 et 2017, 250.000 euros ont été reportés entre les différents SAD qui sont en prise avec des détenus condamnés pour des faits de terrorisme ou en voie de radicalisation. Il s'agit des SAD de Liège, Namur, Charleroi, Mons, Tournai, Nivelles et Bruxelles. Pour 2018, c'est 250.000 euros supplémentaires qui vont être notamment affectés à l'implémentation du programme « Césure ».

En ce qui concerne l'aide aux victimes de terrorisme, un accord est intervenu avec le niveau fédéral pour la mise sur pied d'un guichet unique auprès du procureur fédéral. Les discussions doivent encore avoir lieu entre le fédéral et les Communautés sur les modalités d'implémentation. Pour le coordinateur au niveau central, une demande est en cours auprès du ministre Flahaut dans le cadre du contrat d'administration.

M. du Bus de Warnaffe revient sur la question des retards dans le versement des subventions. Ces retards conduisent parfois à des situations préoccupantes où les particuliers doivent avancer des fonds afin de permettre à l'institution de poursuivre son activité. Il se félicite par ailleurs du refinancement unique.

M. le ministre partage l'opinion de l'orateur précédent et rappelle que le secteur de l'aide à la jeunesse était chroniquement sous-financé. Le secteur manquait de place disponible. L'orateur a tenté de répondre à cette urgence par deux refinancements conséquents. Toutefois, avec le non-remplacement de quatre agents sur cinq admis à la pension, l'administration générale devra également faire l'objet d'une attention particulière alors qu'elle est particulièrement sollicitée par les réformes en cours : la mise en œuvre de ces réformes vient s'ajouter à leur charge de travail ordinaire. Cette revalorisation passera par le contrat d'administration.

Toujours dans le cadre de la discussion gé-

nérale, M. Baurain se propose d'aborder la thématique du sport. Lors de cet ajusté 2018, le groupe cdH tient à souligner la stabilité budgétaire de certains articles qui ont été créés ou budgétés six mois au préalable et concernent des initiatives ou projets importants. En effet, les moyens dégagés pour l'année 2018 en politique sportive témoignent d'une réelle volonté de permettre à certains projets intéressants de voir le jour, et ce, afin de favoriser le bien-être des sportifs amateurs, hommes ou femmes, de haut niveau, souffrant d'un handicap, étudiants, mais aussi dans un objectif de réinsertion des détenus ou encore d'inclusion sociale par le sport de jeunes plus fragilisés, voire aussi de MENA. C'est la raison pour laquelle le groupe cdH se félicite de constater que plusieurs de ces articles budgétaires restent inchangés lors de cet ajustement.

Ainsi, pour commencer, les subventions à destination des projets en vue de promouvoir le sport féminin ne souffrent d'aucune diminution budgétaire depuis l'attribution de 100.000 euros supplémentaires à l'initial 2018 dans le cadre de l'appel à projets « Mixité dans le sport ». L'appel à projets 2018 visant à soutenir la création de projets pilotes et novateurs en matière de sport mixte et de sport féminin dans le domaine du sport de loisir a pris fin le 30 mai. Par conséquent, l'orateur interroge M. le Ministre sur la répartition, par service et sur une base territoriale, des subventions à hauteur de 100.000 euros ainsi que le délai pour la réception du montant.

Ensuite, les crédits alloués aux initiatives sportives en faveur des détenus restent pareillement identiques, ce que l'orateur salue. En effet, le dramatique événement qu'a connu la Ville de Liège il y a quelques semaines prouve une fois encore l'importance de dégager des moyens en faveur de la réinsertion dans les prisons. Celle-ci passe, entre autres, par la pratique d'un sport comme outil éducatif, car il enseigne des valeurs telles que la cohésion, le partage, le respect et la persévérance dans l'effort. L'appel à projets « Développement du sport en milieu carcéral » a été envoyé en mars 2018 avant d'être relancé en avril dernier et portait sur la somme de 50.000 euros. Il semble également important au commissaire de connaître les détails de l'utilisation de ces moyens financiers.

Concernant les variations de crédits, il relève le transfert en interne proposé pour permettre l'organisation par les centres sportifs locaux (Intégrés) d'organiser la première journée « Portes ouvertes » qui a eu lieu il y a deux jours. Ainsi, se sont-ils vus octroyer des subventions « Sport pour tous » à hauteur de 94.000 euros et « Promotion du sport à l'école » à hauteur de 47.000 euros en CE et CL. Le CDH soutient pleinement cette démarche destinée à faire découvrir à un public familial ou scolaire, de tous les âges, plus de 80 disciplines différentes, ou encore à inciter gratuitement à la pratique sportive ceux qui n'en ont pas toujours

la possibilité. Compte tenu de la tenue récente de cet événement, M. Baurain espère que M. Madrane fera le bilan de l'organisation de cette journée sportive (nombre de participants et de centres sportifs impliqués, programmes développés, participation du tissu associatif local à cette journée, etc.) et expliquera les motifs de répartition de ces 141.000 euros entre les Centres sportifs participants.

Enfin, concernant le soutien aux fédérations sportives, il salue la révision à la hausse des moyens budgétaires qui leur sont consacrés, à savoir 118.000 euros de crédits supplémentaires ainsi que 773.000 euros résultant d'une répartition de crédits. En effet, la représentation du secteur associatif au sein du monde sportif traduit, selon lui, au mieux les objectifs politiques, car ce secteur jouit d'une expertise de terrain et rassemble des milliers de volontaires qui s'investissent pleinement et quotidiennement pour inculquer aux autres les valeurs sportives qu'ils partagent.

Finalement, l'orateur espère que ces initiatives se pérenniseront dans le temps et gagneront à se faire connaître tout en gardant à l'esprit que d'autres projets tiennent également à cœur du groupe cdH, car ils représentent une belle opportunité d'intégration, ce qui passe également par la dispense de bonnes formations et le partage de valeurs communes. Le commissaire cite ainsi la mise en place d'un plan d'action, en collaboration avec la commune d'Anderlecht, pour travailler efficacement avec les jeunes du quartier du Peterbos, malmené dans l'actualité de ces derniers mois, et redynamiser celui-ci au travers, entre autres, des animations sportives qui se dérouleront durant l'été.

M. le ministre commence son intervention en se montrant particulièrement attentif à la pratique sportive en milieu carcéral et ajoute que les retours à la suite de l'appel à projets lancé dans ce cadre sont positifs. Il convient de s'appuyer sur l'ADEPS pour les moniteurs et les fédérations sportives pour l'encadrement des entraînements. En outre, le retour des surveillants de prison est positif avec un changement visible pour les détenus qui en bénéficient et l'existence de listes d'attente qui attestent du succès de l'opération.

Concernant l'opération « Sport Mixité », la répartition des subsides est en cours au sein du cabinet après analyse des administrations concernées. Ce sont 70 dossiers qui ont été rentrés dont 35 sont dès à présent acceptés qui couvrent toutes les provinces.

En ce qui concerne l'opération « Journées portes ouvertes », elle s'est déroulée voici quelques jours seulement et il est prématuré d'en tirer des conclusions alors qu'il semble globalement que celle-ci fut une réussite avec 28.000 participants au dernier comptage non encore définitif.

À cet égard, **M. Lecerf** demande si cette opéra-

tion remplace le Trophée "Communes sportives" et s'il ne serait pas envisageable de laisser davantage de libertés pour les centres sportifs locaux quant aux dates alors que certaines manifestations sont parfois déjà planifiées de longue date. De plus, il interroge M. Madrane sur la possibilité pour les communes qui ne disposent pas d'un centre sportif local sur son territoire de néanmoins bénéficier d'un subside dans ce cadre. Enfin, il lui demande également s'il existe une obligation pour les centres d'y participer.

M. le ministre répond qu'il n'y a aucune obligation pour les centres sportifs locaux de participer à cette opération et que, en l'absence d'un tel centre sur le territoire d'une commune, l'ADEPS peut être mobilisé. Il souligne également la situation à Bruxelles où les infrastructures de l'ADEPS se concentrent dans l'Est du territoire alors que l'autre extrémité en est dépourvue alors que les besoins y sont importants.

3 Examen des articles

3.1 Division organique 6 : Cabinets ministériels

Ce point n'appelle pas de commentaire.

3.2 Division organique 11 : Affaires générales, Secrétariat général

Mme Emmery évoque le programme 1 et le transfert opéré des subsides en faveur des institutions régionales vers les subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles. Elle demande au ministre plus d'informations sur ce transfert de 250.000 euros et notamment sur les institutions impactées par la diminution de ces subsides et ses raisons.

M. le ministre répond que Visit.Brussels, auparavant, et Les Halles, désormais, sont à la manœuvre pour promouvoir Bruxelles. Plus précisément, ce crédit est destiné à couvrir les subventions de projets en lien avec la promotion de Bruxelles alors qu'à présent les Halles se sont associées à Visit.Brussels pour assurer la promotion au niveau national et international ainsi que l'ensemble de la communication du projet. C'est ce qui explique ce transfert de 250.000 euros de l'AB 45.01.10 vers l'AB 33.01.10 du montant visant à financer l'année des arts circassiens.

Abordant le second programme, **M. Lecerf** mentionne l'activité 20 et les mouvements entre l'AB 12.36.20 et l'AB 12.38.20 et souhaite en connaître le motif et les conséquences attendues sur le nombre de médecins affectés au contrôle antidopage. De plus, l'orateur interroge **M. le ministre** sur le projet de décret portant sur l'ONAD en vue de sa mise en conformité avec les règles du

Code mondial antidopage de l'AMA et précédemment annoncé pour la fin de la session.

En réponse, **M. le ministre** précise que le mouvement évoqué par l'orateur précédent concerne un crédit destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la cellule antidopage, hors frais de personnel, et les dépenses menées en matière de lutte contre le dopage, la promotion de la santé par le sport et les dépenses relatives aux contrôles antidopage. Il couvre l'analyse des hormones de croissance effectuées notamment au laboratoire de Gand, le matériel de prélèvement sanguin et urinaire, l'achat de matériel divers, les tigettes, les gants l'imprimerie, l'assurance des médecins contrôleurs et des accompagnateurs ainsi que le programme de prévention et d'éducation. Les crédits supplémentaires de 36.000 euros permettent de couvrir le programme de contrôle préétabli par l'ONAD annuellement et validé par l'Agence mondiale antidopage ainsi que pour se conformer aux nouveaux critères de l'AMA au niveau international. Cette augmentation est compensée partiellement de 15.000 euros par une diminution des crédits qui sont inscrits à charge de l'AB 12.38.20. La proposition de modification émanant de l'administration, aucune diminution du nombre de médecins n'est attendue.

En ce qui concerne le planning pour le projet de décret évoqué, celui-ci est attendu pour dépôt au Parlement à l'automne de l'année courante. Ce délai s'explique par le traitement administratif du dossier du notamment par le non-remplacement de tous les agents de l'administration centrale qui sont admis à la retraite.

3.3 Division organique 15 : Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Concernant l'activité 32 du programme 1, **M. Lecerf** souhaite que le ministre fasse le point sur le projet du centre ADEPS de Bruxelles et demande les raisons qui expliquent les transferts observés.

M. le ministre précise d'emblée que ce projet n'est pas envisagé à court terme. Un terrain à l'abandon a bien été sélectionné pour y construire une école et un centre sportif donc l'accord de principe est désormais acquis. La mise en œuvre quant à elle prendra un certain temps.

Les transferts proposés aux AB 12.57.32, 12.58.32, 72.57.32, 72.58.32 et 01.02.33 sont liés à l'état d'avancement des travaux et restent dans l'enveloppe budgétaire. Par contre, un montant de 312.000 euros en CE est sollicité sur l'AB 01.02.03 afin d'équiper la salle de préparation physique du Centre sportif de haut niveau créé sur le site de Louvain-la-Neuve. Il précise qu'au départ ce dernier projet était de 12 millions d'euros alors qu'il est désormais de 22 millions d'euros sans compter que cette enveloppe ne prévoyait pas

de quoi équiper les installations et il a fallu y pourvoir.

M. Lecerf revient sur l'incendie qui a ravagé le chantier du centre sportif de haut niveau précédemment mentionné et demande si une étude des dégâts a été effectuée, si les conséquences financières et le retard dans le planning sont connus. De plus, concernant le plan piscine de la Région wallonne, l'orateur demande si des moyens budgétaires sont prévus par la Communauté française pour le compléter.

M. le ministre rappelle ses propos tenus à l'occasion d'une question d'actualité faisant état de l'incident qui consiste en des dégâts matériels mineurs. Il attend davantage de précisions qui devraient lui parvenir dans le courant du mois d'août, car un dossier reste ouvert au niveau de l'expertise de l'assurance de l'entreprise. S'agissant de la piscine sur le site de Louvain-la-Neuve qui était au départ prévue pour être une rénovation, le plan « Piscines » visait justement ce cas de figure. Toutefois, la ministre régionale en charge des infrastructures a accordé une dérogation afin de permettre la construction d'une nouvelle piscine. Or, au cours d'une rencontre avec Mme De Bue, le ministre lui avait fait part de sa volonté de soutenir la rénovation de la piscine du Blanc-Gravier au Sart-Tilman à Liège. Malheureusement ce dernier projet n'a néanmoins pas été soutenu dans le cadre du plan « Piscines » ce que regrette l'orateur.

L'accord de principe de la Région wallonne a été transmis à la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour un subside d'un montant de 5.219.048,37 euros pour une nouvelle piscine olympique. À présent, la ville a jusqu'au 29 août pour confirmer son engagement à réaliser le projet. Dans l'affirmative, elle aura deux ans pour confirmer une commande des travaux. L'engagement du montant des travaux doit intervenir pour mai 2020 au plus tard. La ville a interrogé les deux autres propriétaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Université catholique de Louvain sur leur engagement à hauteur de leur quote-part. Le total est à présent estimé à 12.849.000 euros, pour 5.219.048,37 euros de subside donc la quote-part d'un tiers à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2.543.517 euros ce qui donne un montant de 3.080.821 euros TVAC en tenant compte de l'inflation.

Ainsi, **M. le ministre** doit attendre l'autorisation du gouvernement avant d'engager des montants supplémentaires conséquents non prévus initialement.

M. Lecerf rappelle les propos entendus lors de la visite de terrain de la commission sur le site du Blanc-Gravier : il a été fait état de la difficulté de bénéficier du plan « Piscines » en raison du classement du bâtiment et de la difficulté qui en résulte pour atteindre les conditions énergétiques requises

pour un tel financement.

M. le ministre atteste que son administration a répondu à toutes ces demandes, mais il comprend la nécessité de faire des choix politiques pour un ministre tout en le regrettant.

Dans le cadre de la rénovation des centres sportifs, **M. Baurain** demande un complément d'information sur le financement du centre de la Sapinette à Mons.

M. le ministre répond que, dans le cadre du déménagement de la Fédération francophone de gymnastique (FFG), la phase trois du projet CARM, pour le hall omnisport, prévoit la stabilisation au feu du revêtement en lambris de bois. Dans ce cadre, le marché de travaux est lancé avec une ouverture de la soumission ce même jour. Viendra alors ensuite l'analyse de ces soumissions et la désignation avec une prévision de chantier pour la mi-septembre-octobre. Dans cette même phase, il est également prévu d'équiper les installations d'éclairage LED et à ce stade l'avis de l'inspection des finances est attendu pour commencer les travaux. Après analyse et désignation des soumissionnaires, le chantier est prévu pour réalisation entre mi-octobre et la fin du mois d'octobre. Enfin, toujours dans la même phase, un aménagement d'une zone de bureaux pour la FFG dans la cafeteria conduira à l'ouverture de la soumission le 9 juillet pour une réalisation à la mi-octobre.

Dans le cadre de la restructuration complète du site, **M. Madrane** attend la note officielle signée du gouvernement afin de pouvoir lancer la phase 1 de la désignation, d'auteur de projet.

Concernant le tennis, il est prévu l'aménagement de deux terrains de tennis extérieurs dont le chantier a commencé en septembre 2017 et se poursuivra jusqu'en juillet 2018. Actuellement, tous les gros œuvres sont finis et le surfacage des terrains de tennis commencera la semaine courante. Il sera complété par la pose des portes de la clôture.

M. du Bus de Warnaffe en vient à l'AB 12.06.13 dédié aux loyers de biens immobiliers administratifs ; il souhaite connaître les implantations nouvellement créées ainsi que la répartition des subsides.

3.4 Division organique 17 : Aide à la jeunesse

Au programme 1, **Mme Nicaise** aborde l'activité 13 « Aide à l'adoption » et plus particulièrement à l'AB 81.01.14. Elle demande la raison de l'augmentation de cet AB. À l'activité 14 du même programme, l'AB 33.04.14 augmente à la suite du paiement des sommes dues par le SPF Justice pour les services de prestations éducatives. À cet égard, elle se réjouit de cette augmentation alors que les magistrats de la jeunesse semblaient peu disposés à recourir aux travaux d'intérêt général.

M. du Bus de Warnaffe demande un complément d'information sur l'affectation des moyens pour l'AB 33.17.14, à savoir les AMO visés et le plan d'action. Il se demande en outre si le projet du Peterbos relève de cet article de base. Concernant l'AB 33.18.14, l'orateur souhaite connaître les projets concernés ainsi que la raison de l'augmentation constatée. Il en vient désormais à l'AB 33.24.14, qui augmente une fois encore, et demande en faveur de quels services de placement familial d'urgence ou de court-terme cette somme est destinée ou si l'objectif est de parvenir à une subvention forfaitaire des familles d'accueil. À l'AB 33.28.14 le commissaire souhaite savoir si l'augmentation vise à subventionner le service d'accueil et d'aide éducative « Starting Block » en province du Luxembourg. Ainsi, il demande comment sera répartie la somme entre les SAAE, les centres d'accueil spécialisés, les centres d'accueil d'urgence, les centres d'observation, etc., si de nouveaux agréments ont été délivrés et dans l'affirmative à quels services. Pour l'AB 33.30.14, il souhaite connaître la destination du montant dégagé. Alors qu'à l'AB 33.36.14 la somme allouée diminue, il souhaite en connaître les raisons et les projets impactés. Dans le cadre du dossier des MENA, il revient à **M. du Bus de Warnaffe** que deux centres ne souhaiteraient plus en accueillir. Dès lors, il aimerait savoir comment seront réaffectées les subventions et la capacité de prises en charge et d'accueil des centres actuels. Enfin, à l'AB 33.39.14 il constate une forte diminution alors qu'il rappelle son attachement aux séjours de rupture et demande pourquoi il n'y a pas davantage d'investissement dans ce projet même si une évaluation devrait être faite.

M. le ministre précise d'emblée que beaucoup de points soulevés relèvent de l'accord sur le non-marchand et il s'agit du rattrapage barémique qui concerne tous les emplois existants en lien avec la convention paritaire 330 du secteur médical. Revenant sur l'AB 33.04.14, il ajoute qu'il ne s'agit pas de paiements pour des prestations mais pour la médiation et l'augmentation correspond au paiement par le SPF Justice des sommes dues pour les SPEP, devenus SARS, qui font de la médiation. Sur le Peterbos, l'orateur indique qu'il s'agit de crédits facultatifs en 33.36 en collaboration avec la commune et ses services de prévention et du sport. S'agissant de TCC Accueil, ils sont financés dans le cadre de l'Aide à la jeunesse avec un permanent détaché, il n'y a donc pas de budget supplémentaire pour ce projet.

M. du Bus de Warnaffe demande si ce projet répond à une demande, car la commune est déjà très active dans ce quartier.

M. le ministre répond que seuls les néerlandophones sont présents dans ce quartier de plus de mille jeunes. Il en vient à l'AB 81.01.14, qui est un Fonds, et qui permet l'octroi de prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption et leur remboursement. À la

suite d'un nouveau calcul des remboursements, le montant des recettes a été revu à la hausse de 53.000 euros. Pour les AB 33.17.14, 33.18.14, 33.24.14 et 33.30.14 la variation s'explique par l'accord sur le non-marchand. À l'AB 33.28.14, 1.807.000 euros en CE et CL couvent les subventions aux projets en voie d'agrément concernent les services l'Olivier pour 562.493,4 euros, le Phare pour 705.812,76 euros et les Moussaillons pour 539.015,04 euros à la suite du premier refinancement. Il en est de même pour la variation à l'AB 33.36.14 dont les crédits passent de facultatifs à réglementaires après l'agrément des services. Enfin, pour l'AB 33.39.14, les services agréés en PPP sont passés directement à la 33.28. Il reste 59.000 euros et 26.000 euros sont transférés sur l'AB 12.35.

3.5 Division organique 18 : Maisons de justice

M. Tzanetatos déduit de cet ajustement qu'il consiste essentiellement à couvrir des subventions décidées en 2017 et qui ont été mal budgétisées.

Il salue néanmoins les 150.000 euros débloqués pour les services d'aide aux détenus et les associations d'aide aux victimes d'attentats.

M. le ministre précise qu'il s'agit de reliquats de 2015 au moment du transfert de la compétence du fédéral vers la Communauté française. Il se félicite en outre du succès de celui-ci dans sa globalité.

M. Baurain fait mention de l'AB 33.12.32 dont un montant est prévu afin de promouvoir des projets hors agrément créés par des associations dans le giron des maisons de justice. Il souhaite ainsi un complément d'information sur les projets financés.

Il interroge également **M. le ministre** sur le fait de savoir si des services d'aide aux détenus ont pu bénéficier d'un subside hors agrément.

M. le ministre répond qu'à l'initial 2018 522.000 euros étaient inscrits. De ce montant, 172.000 euros étaient destinés à des projets hors agrément, dont le projet de commission d'aide juridique mobile à Bruxelles qui est en cours de préparation. La somme de 250.000 euros doit, quant à elle, permettre de renforcer les services d'aide aux détenus et la répartition des moyens se fera selon l'implémentation du programme « Césure ».

À ce stade, il reste dans l'attente de l'évolution du projet pour faire en sorte que les moyens soient utilisés à bon escient.

M. Tzanetatos demande une précision sur les 50.000 euros qui serviront dans les prisons pour les liens parents-détenus-enfants et s'il s'agit uniquement de l'association Itinérance.

M. le ministre précise qu'il existe un reliquat depuis le transfert de la compétence de l'aide

aux détenus vers la Communauté française. Jusqu'à présent, les directeurs de prisons ont toujours financé sur leur cassette personnelle des projets parents-enfants. Il s'avère que progressivement les directeurs de prison lancent moins d'appels d'offres pour ces prises en charge et le reliquat vise à combler le manque d'investissement et est sans lien avec Itinérance qui travaille en complément aux services d'aide aux détenus.

3.6 Division organique 26 : Sport

Au programme premier, **M. Lecerf** demande relativement au Fonds des sports si les courbes annoncées par son administrateur général sont bien respectées. Il souhaite en outre l'entendre une nouvelle fois avant la fin de la législature.

M. le ministre répond que selon les estimations de l'administration, l'année 2018 se solderait par un différentiel entre les recettes et les dépenses de 1.700.000 euros, ce qui recomposerait le fonds de roulement de 4.000.000 nécessaires aux besoins des centres sportifs pour leur permettre le développement des activités sportives.

M. Lecerf évoque l'AB 01.03.14 sur le Bois Saint-Jean où il n'y a aucune évolution quant aux chiffres et interroge **M. le Ministre** sur un éventuel calendrier après une rencontre avec les dirigeants du Country Hall de Liège.

M. le ministre ne souhaite pas s'exprimer sur cette question dans le cadre de l'ajustement budgétaire alors qu'il y a répondu à l'occasion d'une question orale développée au cours de la réunion précédente de la commission.

Passant au programme 2, **M. Lecerf** mentionne l'AB 12.34.21 qui ne varie pas et demande à **M. le ministre** où il en est au niveau de son planning par rapport au projet de texte unique.

M. le ministre répond que le texte est au Conseil d'État.

M. Lecerf poursuit avec l'AB 33.02.21 alors que les moyens avaient été diminués à l'initial, entre autres pour renforcer les projets de sport féminin. Or, avec ce qui se voit et s'entend dans les stades au sens large, et pas seulement les stades de division supérieure, le commissaire s'interroge sur la nécessité de mobiliser ces moyens pour mener une politique avec de véritables projets par rapport ce qui touche à l'éthique et au fair-play. De plus, à la suite de la journée de l'arbitrage francophone, **M. Madrane** avait fait part de son intention de créer une association du corps arbitral francophone et **M. Lecerf** souhaite savoir où en est ce projet.

M. le ministre fait part de son souhait de répondre à ces questions qui n'entrent pas dans le cadre de la discussion budgétaire à l'occasion des questions orales.

M. Lecerf en vient à l'activité 22 à l'AB 12.22.32 et constate une diminution de moitié du crédit. Or, à l'initial, une augmentation avait été demandée et motivée par l'engagement de deux équivalents temps-plein consacrés à la détection des jeunes talents dans le cadre d'une convention conclue avec le consortium universitaire CAPS. Le commissaire souhaite savoir si ce recul budgétaire signifie l'abandon de ce projet qui était ambitieux.

M. le ministre précise que deux études sont en cours, mais ne seront pas finalisées pour 2018. La première est une étude de notoriété qui vise à déterminer l'indice de notoriété de l'ADEPS auprès du grand public. L'autre, sociologique, s'inscrit à la suite de la précédente qui remonte à dix ans et qui vise à comprendre les causes de la baisse d'activité physique des jeunes en vue de mettre en œuvre une communication adaptée vers les jeunes. Concernant les deux équivalents temps-plein ils ont été embauchés dans le cadre du CAPS.

M. Lecerf, relativement au programme 4, interroge **M. le ministre** sur l'entretien des terrains synthétiques et s'il s'agit d'un entretien régulier ordinaire ou s'il existe un problème avec les billes de plastique qui ont fait l'actualité qui exigerait un changement complet du terrain.

M. le ministre répond qu'il n'existe pas de lien entre ce poste budgétaire et les billes issues de pneus recyclés et il s'agit d'entretiens ordinaires. Les différents dossiers d'entretien déposés par les centres sportifs représentent environ 246.000 euros dont 48.000 euros sont dévolus à l'entretien des terrains extérieurs par des sociétés spécialisées.

Un arbitrage est intervenu en début d'année pour les crédits de 160.000 euros et un ajustement de 40.000 euros a été prévu afin de ne pas reporter certains travaux nécessaires au bon fonctionnement des activités sportives.

Relativement à la problématique des terrains synthétiques, l'orateur rappelle sa position et en appelle au respect du principe de précaution alors que deux études contradictoires existent. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ADEPS n'est concerné que par un seul terrain à Mons et qui doit être rénové. De manière générale, les billes de liège sont préférées aux pneus recyclés.

M. Lecerf salue la sage et prudente décision de **M. le ministre** en la matière.

4 Votes et confiance

Par 7 voix contre 3, la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018,

Confiance est accordée à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

La Rapporteuse,

V. GONZALEZ
MOYANO

La Présidente,

N. EL YOUSFI